

DISCOURS DE MONSIEUR LOÏG CHESNAIS-GIRARD, PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL, AUX ELUS REGIONAUX

Rennes, le 7 février 2019

Bonjour à toutes et à tous.

Pour ceux que je n'ai pas encore vus en cette ouverture de session, je vais vous proposer de faire une minute de silence en hommage à M. Jean HÉLIAS, que certains d'entre vous ont connu. Il a été dans cet hémicycle Vice-président à l'agriculture. Ceux qui l'ont côtoyé pourront confirmer que c'était un homme d'une grande gentillesse, passionné par l'économie agricole au sens large et bon connaisseur de ces dossiers, il était respecté aussi par sa capacité d'écoute.

Mesdames Messieurs, je vous demande de faire une minute de silence.

(Minute de silence)

Je vous remercie.

Merci aussi aux présidents de groupes politiques, qui ont accepté de modifier au dernier moment notre ordre du jour. Il m'apparaissait essentiel que notre assemblée puisse prendre connaissance des documents concernant le pacte d'accessibilité et le contrat pour l'action publique, que j'aurai l'occasion de signer demain avec le Premier ministre. Je comprends les frustrations des élus, des membres du CESER, Monsieur le Président, qui auraient voulu avoir plus de temps pour étudier ce pacte d'accessibilité, ce contrat d'action publique pour la Bretagne. Les derniers arbitrages d'une négociation, vous le savez, qui sont souvent les plus importants, les plus complexes, se prennent généralement dans un tempo qui ne permet pas la concertation.

Aux représentants des élus bretons, membres de la CTAP, la conférence territoriale de l'action publique, je veux leur dire merci pour les échanges que nous avons eus ces dernières semaines, ces derniers mois, pour la confiance qu'ils m'ont accordée pour mener ces négociations. Je crois pouvoir dire que je suis resté fidèle à l'esprit jusqu'au bout, aux orientations que nous nous étions fixés. Même si là aussi, le temps a manqué pour faire un dernier aller-retour qui n'aurait pas été de trop dans la dernière négociation.

Enfin, je veux dire merci à la majorité régionale dont le soutien a été sans faille.

Je signerai donc demain, si nous votons ces documents, avec le Premier ministre un pacte d'accessibilité et un contrat d'action publique pour la Bretagne.

Avant de laisser les débats s'installer, juste quelques lignes à vous présenter. Sur le pacte d'accessibilité tout d'abord, nous tournons là la page de Notre-Dame-des-Landes, l'abandon de Notre-Dame-des-Landes, le projet sur lequel était basé et articulé nos politiques d'aménagement, nos choix stratégiques d'aménagement. Nous ouvrons une nouvelle étape de l'accessibilité en Bretagne, une nouvelle étape dont le premier chapitre a été la lettre ouverte au Président de la République par les élus bretons. Et rappelez-vous l'autre étape, le discours du Président de la République à Quimper, qui avait alors repris plusieurs de nos attentes pour y apporter des réponses.

Le pacte que je signerai demain est la matérialisation de ce discours et donc de nos propositions. Notre

engagement collectif, à nous élus de Bretagne, à tous les élus de Bretagne au-delà de nos différences a été, je dois le dire, décisif. Il ouvre de nouvelles avancées, attendues, utiles aux Bretonnes et aux Bretons, sur tous les territoires. Brest et Quimper disposeront d'une liaison TGV garantie jusqu'en 2027. Sujet ô combien important dans un contexte d'ouverture à la concurrence. Cet engagement est majeur et même vital. Les trois heures restent un horizon commun entre l'État et les collectivités de Bretagne et nous pourrons avancer sur ce sujet, d'abord avec la ligne Rennes-Nantes qui passera par Redon, puis aussi avec les études, les expertises supplémentaires qui seront engagées pour la ligne Nord. Nous travaillerons ainsi avec la SNCF sur tous ces sujets et nous veillerons à faire en sorte que plus de trains bolides mettent Brest à 3h13 de Paris.

Les engagements sur la RN164 seront tenus d'ici 2022, près de 90 % des travaux seront finis ou engagés. Les études seront lancées sur les 20 km restants.

Sur les aéroports, nous sécuriserons la ligne Quimper-Orly, nous permettrons d'engager l'agrandissement de l'aéroport de Rennes, nous intégrerons potentiellement l'aéroport de Lorient dans nos plateformes régionales, nous poursuivrons l'ouverture de l'aéroport de Brest vers des hubs internationaux comme Amsterdam.

Enfin, sujet là aussi important, nous ouvrons aussi une page nouvelle des mobilités, avec des expérimentations dans les territoires pour des démarches nouvelles vers l'autopartage, vers l'électrique peut-être, et cela viendra alimenter les réflexions au sein de la Conférence sociale. C'est un sujet important que ce sujet du domicile-travail, de la mobilité du quotidien et il convient d'intégrer ces éléments dans l'ensemble du pacte d'accessibilité, c'est chose faite.

La bataille de l'accessibilité et de la mobilité du quotidien n'est pas encore gagnée, elle se poursuivra, mais reconnaissons ensemble que rien de tout cela n'était gagné il y a un an, lorsque le Premier ministre a annoncé l'abandon de Notre-Dame-des-Landes, ou même lorsque le Président de la République est venu inaugurer la LGV. Donc oui, c'est une étape, une étape dans notre travail, mais ce n'est pas fini.

Sur le contrat pour l'action publique en Bretagne, il y a là des éléments importants à mettre en avant. Signer des pactes et des contrats sur des infrastructures n'est pas chose nouvelle, en revanche signer un document entre une Région et l'État dont le seul sujet est la différenciation est une première.

Le Président de la République avait fait à Quimper la proposition d'un pacte girondin, pacte girondin auquel nous avons répondu « chiche », un groupe de travail sur la différenciation a été organisé, piloté par Jean-Michel LE BOULANGER. Il a travaillé, il a fait plusieurs propositions. Les autres collectivités de Bretagne ont commencé là aussi un travail et poursuivent ces réflexions. Et c'est ainsi que ce contrat qui vous est présenté aujourd'hui n'est qu'une première étape de la différenciation. Il en appellera nécessairement d'autres et nous avons des idées. Nous aurons à repeigner le travail qui avait été commencé et réalisé avec les équipes autour de Jean-Michel LE BOULANGER, mais aussi des idées portées par les métropoles et les départements. Ce premier acte de différenciation permet d'ouvrir une brèche dans notre culture jacobine, et ce n'est pas rien. Et d'obtenir plusieurs avancées, la porte est ouverte, elle ne pourra plus se refermer et avec ce contrat de régionalisation, la différenciation, la décentralisation gagne du terrain, sur plusieurs sujets.

Tout d'abord sur l'eau et sur l'environnement, nous obtenons entre autres choses la création d'un Parlement de l'eau et la déconcentration des crédits de l'ADEME.

Sur le logement, l'expérimentation régionale sur la loi PINEL était une de nos attentes et je dois souligner ici devant vous que cette invention, issue de la CTAP, a été mise en œuvre grâce à la solidarité proposée par le Président de la métropole, la Maire de Rennes, en visant à prioriser une partie ou conserver une partie des crédits PINEL de la métropole pour les mettre dans un pot commun au service de l'ensemble de la Bretagne, au service de l'équilibre territorial, au service du développement de toutes nos centralités.

Sur l'économie, nous serons l'opérateur exclusif de la politique industrielle et nous reprenons la main sur le dispositif « Territoires d'industrie », dont la régionalisation n'était à mon sens réalisée qu'en trompe-l'œil.

Sur les EMR, nous serons associés à l'élaboration du cahier des charges. C'était un point majeur sur lequel nous nous étions exprimés il y a déjà de nombreux mois et lors du CIMer qui s'était tenu à Brest il y a déjà un peu plus d'un an.

Nous étendons les actions de formation aux agriculteurs bretons, sujet expérimental mené actuellement dans le Finistère.

Et enfin, sur les langues régionales, sur les langues de Bretagne, nous avons un accord que je peux qualifier d'historique. L'engagement d'un amendement porté par le gouvernement sur le forfait scolaire, le soutien à Diwan et la volonté de reconnaître le tilde sont des progrès considérables.

Il faut faire en sorte que nous puissions continuer ce travail. Le sujet des langues de Bretagne est un sujet important. Les langues régionales sont une force pour un pays comme la France. Les langues minoritaires en Europe font partie de notre culture, font partie de l'image de ce continent européen et de l'ambition que nous avons ensemble de les protéger, de les défendre, mais aussi de les développer, ma chère Lena.

Voilà, mes chers collègues, quelques mots d'introduction pour nos débats. C'est une étape supplémentaire dans la course permanente pour développer notre accessibilité, pour assumer nos responsabilités et pour offrir à la République, avec les autres collectivités, une voie innovante et concrète pour répondre aux enjeux et aux attentes de nos concitoyens.

Je vous remercie.